



DIX MOTS DITS 2003 - 8 avril

## «BENEVOLE »



Organisé par  
les Blongios et AGIR Abcd , **Association Générale des Intervenants Retraités**  
avec le soutien de la  
**Maison de la Nature et de l'Environnement - réseau citoyenneté**



### Définitions initiales :

▣ **Bénévole** : Qui fait quelque chose sans être rémunéré, sans y être tenu. Fait sans obligation, à titre gracieux (Larousse).

▣ **Bénévole d'après le code du Travail :**

«Celui ou celle qui apporte son concours au fonctionnement ou à l'animation d'une association, comme dirigeant ou non, sans percevoir en contrepartie de rémunérations d'aucune sorte". (Code du Travail). A l'absence de contrepartie financière s'ajoute le caractère non professionnel de l'activité sans quoi l'activité bénévole est considérée comme un "concours non rémunéré à une activité lucrative" (UNEDIC).

On présente aussi les définitions de « volontaire » et de « militantisme ».

▣ **Volontaire :**

C'est un travail qui n'est pas obligatoire, qui est socialement utile (amélioration de la qualité de vie, éducation, environnement, coopération), qui n'est pas payé (pour prévenir tout travail au noir), qui ne doit pas remplacer mais compléter les structures traditionnelles d'emploi, et pour lequel une infrastructure devrait être créée pour permettre aux volontaires de mener à bien leurs activités.

En France le volontariat se distingue du bénévolat car il reconnaît des droits et des devoirs par contrat avec des possibilités d'indemnisation.

▣ **Militantisme :**

C'est le partage en commun du même dynamisme et de l'espoir de pouvoir changer les choses en étant convaincu de la justesse de ses idées et de la nécessité de les mettre en oeuvre en restant fidèle à ses idéaux.



## Débat

▮ Les mots clefs : engagement, rémunération, obligation, professionnalisme, satisfaction, plaisir, compétences, envie d'agir, valeurs, projet commun.

▮ La définition commune est proche de celle légale ou usuelle. Le débat a pourtant fait apparaître des points de tensions ou de convergence:

### ▮ Rémunération :

Quel avenir du bénévolat si les dirigeants associatifs peuvent être payés ?

La prise de décisions doit être conservée par les instances bénévoles de l'association (CA/bureau) pour éviter toute collusion entre intérêts des salariés (pérennisation des postes) et objectifs de l'associations.

Mais tous s'accordent sur l'importance de l'aspect désintéressé de l'engagement bénévole même si des dédommagements de frais sont normaux.

### ▮ Compétences :

Doit-on forcément apporter des compétences pour être bénévole ?

Certains pensent que le bénévolat est l'occasion de se former (VAE) et que la formation des bénévoles est essentielle.

D'autres pensent que selon ses compétences, un bénévole sera plus ou moins utile à l'association. Il faut savoir les orienter vers des tâches pour lesquelles ils sont compétents sinon il y a risque de frustration des bénévoles.

De plus les associations sont de plus en plus professionnelles, c'est difficile pour un novice de s'intégrer, cela demande beaucoup de temps dans l'accueil des bénévoles.

### ▮ Volontaire :

En anglais volunteer est assez proche de bénévole. En France le volontaire est souvent assimilé aux personnes s'engageant dans des ONG. Elles ont un statut spécifique et peuvent être rémunérées.

### ▮ Professionnalisme :

Lorsqu'il s'engage dans une action, un projet, le bénévole ne peut pas faire preuve d'amateurisme. Il doit faire preuve de professionnalisme. Un bénévole s'engage de son plein gré mais, il a ensuite une obligation morale vis à vis de l'association (responsabilité des administrateurs.).

### ▮ Plaisir, satisfaction :

Le terme « désintéressé » ne convient pas à tous, ni le terme gratuitement (rien n'est gratuit). En effet, on aborde la dimension « égoïste » (au sens positif) du bénévolat. Un bénévole retire forcément une satisfaction personnelle à son engagement : plaisir d'être avec d'autres, de se rendre utile, d'apprendre...

Il faut aussi être conscient que certaines personnes cherchent avant tout à s'occuper, à rompre leur solitude...On est loin de la vision du bénévole militant qui sacrifie tout à sa cause ...

### ▮ Projet/action commune :

Peut-on parler de bénévolat hors du cadre associatif ? Ou peut-il s'agir d'un comportement quotidien (aider ses voisins...) ?

Le bénévole est rarement seul, il agit avec un groupe pour mener un projet commun, défendre des valeurs communes...(on confond alors bénévole et militant).



## Définitions communes :

On a cherché à donner une définition générale . On aurait pu ensuite définir le bénévole associatif, le bénévole militant ...

**Quelqu'un qui s'engage à apporter son temps, sa motivation et ses compétences sans obligation formelle mais néanmoins morale, sans rémunération pour des objectifs collectifs ou personnels.**



## Bibliographie : cf. document joint



## Participants :

15 : 6 Blongios / 3 Agir (Association Générale des Intervenants Retraités) / 1 Groupement International des Fermes d'Animations Educatives / 1 Unis Cité / 1 Centre du volontariat / 1 Atelier Populaire d'Urbanisme du Vieux lille / 2 individuels